



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



COMMISSION ÉLECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMMUNIQUÉ DE LA CENA

N°005/13052022

Depuis le 6 mai 2022, le dépôt des listes de candidatures des partis, coalitions de partis et entités regroupant des personnes indépendantes se déroule devant la commission de réception des candidatures sise à la Direction générale des élections (DGE). La CENA, comme l'indique la loi, contrôle et supervise ces opérations.

Celles-ci se poursuivent dans d'excellentes conditions. La CENA, qui a eu à proposer un tirage au sort pour le dépôt des dossiers, a vu le ministère en charge des élections adhérer à cette formule. Le procédé a été soumis aux mandataires qui ont aussi, sans exception, accepté que le tirage au sort détermine l'ordre de passage devant la commission pour la vérification des parrainages, le dépôt du complément des dossiers de candidatures et, enfin, l'ordre de présentation des bulletins dans le bureau de vote. C'est le lieu de se féliciter de ce consensus.

Malgré cette belle unanimité, la date limite de dépôt n'a été formellement respectée par aucun des mandataires. En effet, beaucoup de listes de parrainages et de dossiers de candidatures n'ont été soumis à la commission de réception que bien après les dates et heures fixées. La CENA regrette ce comportement des partis qui fausse, de manière délibérée, la bonne organisation de la réception par la commission des dossiers de candidatures que l'on espérait beaucoup plus sereine cette année.

La CENA a, en outre, constaté la polémique née de la publication de listes dans les réseaux sociaux entraînant quelques déclarations et violences inacceptables qu'elle condamne fermement. La CENA en appelle à la sérénité et au sens des responsabilités des acteurs politiques sur leur obligation à entretenir, dans les joutes politiques, un climat de paix sans lequel la vie démocratique ne saurait se dérouler dans une saine ambiance.

Fait à Dakar le 13 mai 2022

La CENA